

## APPEL de la Commission Exécutive de l'UD FO à la syndicalisation

**La Commission Exécutive des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine se félicite de la progression enregistrée aux élections professionnelles dans la fonction publique.**

Dans la foulée des bons scores obtenus le 20 octobre à La Poste (18,36%, soit plus 1,66 point par rapport au précédent scrutin), dans l'Éducation Nationale (10,9%, plus 3 points) et la Santé (+ 0,9 point) ; la progression à France Telecom (+ 1,77 points) et le score obtenu au Ministère de la Justice (plus de 19%), le 22 novembre confirment cette progression et

### **FO est maintenant la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale de la Fonction Publique de l'Etat.**

Ainsi, localement à la Poste (DOTC 35-22, 2495 exprimés), FO enregistre une progression de plus de 9 points (480 voix ; 19,24%) devenant la 3<sup>ème</sup> organisation syndicale devant la CFDT.

Dans l'Éducation Nationale, Académie de Rennes (13699 exprimés), FO en progression de 2,6 points (11,61% ; 1591 voix) obtient un siège au CTA prenant la 3<sup>ème</sup> place devant l'UNSA (11,15% ; 1528 voix) et talonnant la CFDT (12,12% ; 1661 voix). FO gagne un 3<sup>ème</sup> siège dans le corps des certifiés (plus gros corps du second degré avec 3844 exprimés) au détriment de la FSU et est maintenant présente chez les PLP (2<sup>ème</sup> organisation avec près de 21%, 223 voix) ainsi que chez les personnels de surveillance. A l'Université de Rennes I (851 exprimés), FO avec plus de 22%, passe de la 4<sup>ème</sup> à la 2<sup>ème</sup> place et gagne un siège. Et pour l'enseignement supérieur au niveau académique, FO et se situe maintenant comme 3<sup>ème</sup> organisation devant la FSU avec 17,5%.

Au CHU de Rennes (2717 exprimés), FO est la seule organisation à gagner un siège supplémentaire au Comité Technique d'Établissement avec plus de 12% des voix.

A la Direction Générale des Finances Publiques (1456 exprimés), FO progresse (16,56% ; 275 voix) et devient la 3<sup>ème</sup> organisation devant la CFDT (16,07 ; 267 voix).

Sans compter les bons résultats enregistrés à la Direction Régionale des Routes (gain de un siège pour FO au détriment de la CGT), à l'Agrocampus de Rennes (FO en tête) ou dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture (FO 2<sup>ème</sup>).

Ces résultats sont un désaveu cinglant des objectifs du gouvernement et de toutes les fédérations signataires des accords de Bercy (FSU, CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA, Solidaires) qui visaient notamment à redessiner le paysage syndical dans la fonction publique. Il s'agissait de sélectionner les organisations syndicales s'inscrivant dans le dialogue social pour la mise en œuvre des contre réformes du gouvernement.

**Contradictoirement à ces objectifs, avec près de 18% de représentativité sur toute la Fonction Publique de l'Etat (hors enseignement privé), Force Ouvrière avec sa Fédération Générale des Fonctionnaires et tous les syndicats nationaux qui la composent est présente dans tous les ministères, consolide sa représentativité dans les commissions administratives de corps et devient 1ère organisation syndicale passant ainsi devant la FSU.**

Le gouvernement doit tirer les enseignements de ce scrutin et abroger la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique issue des accords de Bercy. Les droits et moyens syndicaux doivent être garantis et confortés dans le respect des décrets de 1982 et des droits acquis dans chaque ministère. Gageons que les préconisations de l'OIT consécutives à sa saisine par la Confédération soient suivies d'effet et que la loi du 25 août 2008 relative à la rénovation du dialogue social soit révisée. La remise en cause de la liberté des salariés de s'organiser librement dans le syndicat de leur choix doit être abrogée.

**La dette n'est pas celle des salariés. Par les mesures d'austérité le gouvernement entend nous faire payer le déficit.**

*Pour la CE, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle. Pour l'abandon des mesures d'austérité, renforcez Force Ouvrière.*

La CE de l'Union Départementale constate que l'intersyndicale nationale réunie le 18 novembre ne demande ni le retrait ni l'abandon des mesures de rigueur. Elle est muette sur la CSG, l'augmentation de la TVA, le gel du barème de l'impôt, la RGPP, les retraites. La CE constate que l'action proposée, une quinzaine d'information avec un temps fort le 13 décembre ne sauraient constituer les bases d'une action efficace.

**En annonçant déjà des journées d'actions en janvier l'intersyndicale porte la lourde responsabilité de reproduire ce qui a permis au gouvernement de faire passer la réforme des retraites.**

**La CE de l'Union Départementale des syndicats FO d'Ille-et-Vilaine s'adresse solennellement à tous ceux qui ont contribué à construire les listes FO, tous ceux qui ont voté FO, à tous ceux qui sont attachés au syndicalisme indépendant et aux revendications à adhérer dès à présent à Force Ouvrière.**

## **Vous n'êtes pas syndiqué(e)s .....**

Union Départementale des  
Syndicats Force Ouvrière  
d'Ille et Vilaine  
35 rue d'échange-35000 RENNES  
Joël JOSSELIN, Secrétaire Général  
Tél : 02.99.65.36.50  
Fax : 02.99.31.34.32  
[ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

Pourtant vous reconnaissez la nécessité  
du syndicat pour faire valoir vos droits,  
négocier et agir.

C'est ensemble en toute liberté  
que nous ferons efficacement  
progresser les salaires ou les  
conditions de travail.



**Alors, qu'attendez-vous ?**

(Bulletin d'adhésion à découper)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : ..... Tél : .....

Entreprise / Administration : ..... Code APE (Convention Collective) : .....

Profession : .....

A remettre au délégué Force Ouvrière  
ou à retourner à :

Union Départementale des Syndicats  
Force Ouvrière d'Ille et Vilaine  
35 rue d'échange – 35000 RENNES  
Tél : 02.99.65.36.50 - [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr)

J'adhère à **FO**

*Date + signature*